



# LES Ocrières



Livret d'accueil



**EHPAD**  
*...les Ocrières*

Etablissement d'Herbergement pour Personnes Agées Dépendantes



## BIENVENUE

La direction et l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue. Notre priorité est de bien vous accueillir et de vous offrir une prise en charge de qualité. L'ensemble du personnel est à votre service et s'engage à répondre à vos besoins, dans le cadre des missions qui lui sont confiées.

L'EHPAD « Les OCRIÈRES » est un Etablissement d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes Privé à but non lucratif. Il est géré par une association Loi 1901 : Association Caffet, suite au legs de Me Caffet.

Ce livret d'accueil, élaboré à votre attention, vous permet ainsi qu'à vos proches de vous faire connaître notre établissement et son fonctionnement.

Bienvenue aux Ocrières et bon séjour parmi nous.

# SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT.....	P.04
<b>ORGANISATION GÉNÉRALE</b> .....	<b>P.05</b>
L'ACCUEIL.....	P.05
VOTRE ARRIVÉE.....	P.05
LE COURRIER .....	P.05
LE TÉLÉPHONE .....	P.05
LES REPAS.....	P.05
LA SANTÉ.....	P.06
PÉDICURE ET KINÉSITHÉRAPIE .....	P.07
LE MÉNAGE.....	P.07
LE BLANCHISSAGE.....	P.07
LES RÉPARATIONS DIVERSES .....	P.08
LES LOISIRS.....	P.08
SALONS COIFFURE ET ESTHÉTIQUE.....	P.08
ESPACES SNOEZELLEN, BALNÉOTHÉRAPIE ET RÉMINISCENCE .....	P.09
CHARTRE DE LA PERSONNE ACCUEILLIE.....	P.10
CHARTRE DES DROITS DE LA PERSONNE ÂGÉE DÉPENDANTE.....	P.13



## LES OCRIERES

### **Nous vous recevons dans une ambiance calme et accueillante.**

Entouré de terrasses accessibles, l'EHPAD comprend 69 chambres individuelles réparties sur 2 niveaux d'hébergement de 28 lits. Les étages sont structurés autour de deux lieux de vie ouverts sur les circulations vous permettant de prendre le petit déjeuner ou de pratiquer certaines animations collectives. Des salons sont à disposition dans chaque aile pour recevoir famille et amis ou se relaxer.

Les chambres confortables et conviviales sont lumineuses, meublées sobrement et fonctionnellement. Elles sont conçues pour recevoir des personnes à mobilité réduite.

Chaque chambre est équipée d'une prise de télévision.

Chacun peut y apporter une touche personnelle en ajoutant quelques objets de décoration familiers ou du petit mobilier.

Deux chambres doubles sont réservées aux couples.

Au rez de chaussée, Les Hématites, une unité protégée de 13 lits, reçoit les résidents présentant une pathologie d'Alzheimer ou apparentée.

Le hall d'accueil fait le lien avec l'extérieur et les visiteurs : il donne sur un espace desservant un local poste, un espace Réminiscence, une bibliothèque, une salle de réunion, une salle de restaurant, un espace multi sensoriel, un salon avec home cinéma, un espace coiffure et esthétique, et un pôle médical avec salle de kinésithérapie.

### **L'hébergement temporaire**

L'établissement est doté de 4 lits d'hébergement temporaire dont 1 dans l'unité protégée.

D'une durée de 3 mois maximum, l'hébergement temporaire s'adresse à des personnes âgées dont le maintien à domicile est momentanément compromis.

### **Le travail en réseau pour la sécurité et le bien-être**

L'EHPAD travaille en collaboration avec les réseaux gérontologiques, spécialisés et de soins palliatifs locaux.

# ORGANISATION GENERALE



## L'ACCUEIL

Situé à l'entrée de l'établissement, il est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h et 14h à 18h. Il constitue un lieu de ressource pour vous aider dans les démarches administratives.

La secrétaire est en mesure de répondre à la plupart de vos questions en ce qui concerne les formalités et la vie de l'établissement.

## VOTRE ARRIVEE

Vous êtes accueilli par votre « référent » qui vous expliquera le fonctionnement de la maison. Il vous accompagnera dans votre chambre et vous aidera à vous installer. Ensemble, vous réaliserez l'état des lieux.

## LE COURRIER

Le courrier est déposé quotidiennement dans le local poste.

Il est distribué aux personnes non autonomes.

Le courrier au départ est à déposer à l'accueil.

Pensez à effectuer vos changements d'adresse auprès de la caisse d'assurance maladie, des Compagnies d'Assurances, du Centre des Impôts, des Caisses de retraite et des Banques.

## LE TÉLÉPHONE

Chaque chambre dispose d'une ligne téléphonique et un téléphone est mis à disposition.

Cette ligne est personnelle. Il vous appartient de faire la demande à France Telecom. Le cout de l'abonnement et les communications vous incombent.

## LES REPAS

Le petit déjeuner est servi dans chaque office entre 7h30 et 10h chaque jour de la semaine du lundi au samedi et de 8h à 10h le dimanche.



Le déjeuner est servi au restaurant à 12h à l'exception des résidents de l'unité de vie protégée qui déjeunent dans leur lieu de vie.

Le dîner est servi à 19h.

Une collation est servie vers 16h au restaurant.

Les repas sont élaborés sur place par une équipe de cuisiniers, affichés à l'entrée de la salle de restaurant le lundi matin pour la semaine. Il est possible de les modifier, une carte de substitution est proposée.

La commission « Menus » vous est proposée tous les trimestres et vous permet de faire vos remarques.

Vous pouvez recevoir des invités au déjeuner : nous vous demandons de prévenir à la réception au moins 2 jours à l'avance.

Les repas non pris doivent être annulés au plus tard la veille avant midi.



## LA SANTE

Vous conservez le libre choix de votre médecin traitant. Les infirmier(e)s assurent le suivi des soins et sur prescription médicale. Des aide-soignant(e)s sont présent(e)s la nuit pour assurer la surveillance et les soins de nursing.

Le médecin coordonnateur attaché à l'établissement, vise l'application des bonnes pratiques gériatriques, la prescription de médicaments et le dossier de soins informatisé. Il donne son avis sur les demandes d'admission.

Il met en place un projet d'accompagnement et de soins individualisé, en fonction de la dépendance de chacun.

Les médicaments sont préparés par le pharmacien, sous blister, et distribués par le personnel soignant. Ce mode de préparation permet un contrôle précis et une traçabilité du processus.

Pour ce qui concerne les questions d'ordre médical, n'hésitez pas à vous adresser aux infirmier(e)s ou aux aides-soignant(e)s.

En cas de nécessité absolue ou d'urgence, vous disposez d'une montre appel-malade qui vous permet d'appeler le personnel.

### **PÉDICURE ET KINÉSITHÉRAPEUTE**

Vous avez le libre choix du pédicure et devez vous inscrire auprès de la secrétaire. Les tarifs sont affichés dans le hall.

Toute personne ayant besoin d'une prise en charge de kinésithérapie peut bénéficier de cette prestation, sur prescription médicale, par un professionnel local.



### **LE MÉNAGE**

L'entretien de votre chambre est assuré quotidiennement par le personnel de l'établissement.

### **LE BLANCHISSAGE**

Le linge est entretenu par l'établissement à condition d'être impérativement et clairement identifié à votre nom.

En ce qui concerne le linge délicat (thermolactyl, laine, etc...), il est préférable de le faire entretenir par la famille. Si ce n'est pas le cas, l'établissement décline toutes responsabilités.

## LES RÉPARATIONS DIVERSES

L'agent de maintenance est à votre disposition pour effectuer les petites réparations.

Nous vous remercions de bien vouloir signaler à l'accueil tout dysfonctionnement afin qu'il intervienne au plus vite

## LES LOISIRS

Chaque début de semaine, la liste des animations est affichée à l'accueil, au restaurant et dans les étages.

Ce programme d'animations permet de participer aux activités culturelles et manuelles de l'établissement et de faire mieux connaissance avec les résidents qui vous entourent.

Un animateur organise différents ateliers (ateliers mémoires, jeux de sociétés, jeux de réflexes, ateliers dessins, atelier culinaire, chant, gymnastique douce...).

Ces soutiens bénéfiques sont chaque jour encouragés par l'équipe soignante qui veille à la participation active des résidents.

Une bibliothèque est à votre disposition.



## LES SALONS DE COIFFURE ET D'ESTHÉTIQUE

Situés au rez-de-chaussée, les salons de coiffure et d'esthétique sont mis à disposition de professionnels extérieurs qui interviennent sur rendez-vous pris à l'accueil. Les tarifs sont affichés dans les différents salons.





## **ESPACES SNOEZELLEN, BALNÉOTHÉRAPIE ET RÉMINISCENCE**

L'espace multi-sensoriel permet une prise en charge individuelle par la simulation des cinq sens, créant un environnement confortable et sécurisant. Le personnel, formé à cette approche, utilise cette démarche afin de réduire stress, tensions et apporter bien-être et ouverture sur l'environnement.

La balnéothérapie est à disposition, sur demande auprès du personnel.

Le bar Réminiscence est un espace alliant thérapie et plaisir : il est basé sur le processus d'émergence des souvenirs et permet le lien familial et social en alliant photos, vidéos et musique.



## CHARTE DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

### **Principe de non-discrimination**

Dans le respect des conditions particulières de prise en charge et d'accompagnement prévues par la loi, nul ne peut faire l'objet d'une discrimination en raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté. La personne doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement, individualisé et le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions.

### **Droit à l'information**

La personne bénéficiaire de prestations ou de services a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement demandés ou dont elle bénéficie ainsi que sur ses droits et sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, du service ou de la forme de prise en charge ou d'accompagnement.

La personne doit également être informée sur les associations d'usagers œuvrant dans le même domaine.

La personne a accès aux informations la concernant dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation.

La communication de ces informations ou documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la loi, s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative.

### **Droit à la renonciation**

La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie ou en demander le changement dans les conditions de capacités d'écoute et d'expression ainsi que de communication prévues par la présente charte, dans le respect des décisions d'orientation et des procédures de révision existantes en ces domaines.

### **Droit au respect des liens familiaux**

La prise en charge ou l'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux et tendre à éviter la séparation des familles ou des fratries prises en charge, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie, des décisions de justice. En particulier, les établissements et les services assurant l'accueil et la prise en charge ou l'accompagnement des mineurs, des jeunes majeurs ou des personnes et familles en difficultés ou en situation de détresse prennent, en relation avec les autorités publiques compétentes et les autres intervenants, toute mesure utile à cette fin.

Dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et du souhait de la personne, la participation de la famille aux activités de la vie quotidienne est favorisée.

### **Droit à la protection**

Il est garanti à la personne comme à ses représentants légaux et à sa famille, par l'ensemble des personnels ou personnes réalisant une prise en charge ou un accompagnement, le respect de la confidentialité des informations la concernant dans le cadre des lois existantes.

Il lui est également garanti le droit à la protection, le droit à la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté.

### **Droit à l'autonomie**

Dans les limites définies dans le cadre de la réalisation de sa prise en charge ou de son accompagnement et sous réserve des décisions de justice, des obligations contractuelles ou liées à la prestation dont elle bénéficie et des mesures de tutelle ou de curatelle renforcée, il est garanti à la personne la possibilité de circuler librement. A cet égard, les relations avec la société, les visites dans l'institution, à l'extérieur de celle-ci, sont favorisées.

Dans les mêmes limites et sous les mêmes réserves, la personne résidente peut, pendant la durée de son séjour, conserver des biens, effets et objets personnels et, lorsqu'elle est majeure, disposer de son patrimoine et de ses revenus.

### **Principe de prévention et de soutien**

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération.

Il doit en être tenu compte dans les objectifs individuels de prise en charge et d'accompagnement. Le rôle des familles, des représentants légaux ou des proches qui entourent de leurs soins la personne accueillie doit être facilité avec son accord par l'institution, dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et des décisions de justice.

Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect des pratiques religieuses ou confessionnelles et convictions tant de la personne que de ses proches ou représentants.

**Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie.**

L'exercice effectif de la totalité des droits civiques attribués aux personnes accueillies, des libertés individuelles, est facilité par l'Institution, qui prend à cet effet toutes mesures utiles dans le respect, si nécessaire, des décisions de justice.

**Droit à la pratique religieuse.**

Les conditions de la pratique religieuse, y compris la visite de représentants des différentes confessions, doivent être facilitées, sans que celles-ci puissent faire obstacle aux missions des établissements ou services.

Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions.

Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal des établissements et services.

**Respect de la dignité de la personne et de son intimité**

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti. Hors la nécessité exclusive et l'objectif de la réalisation de la prise en charge ou de l'accompagnement, le droit à l'intimité doit être préservé.



# CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE AGEE DEPENDANTE

Lorsqu'il sera admis par tous, que les personnes âgées dépendantes ont droit au respect absolu de leurs libertés d'adulte et de leur dignité d'être humain, cette chartre sera appliquée dans son esprit.

## **1 - Choix de vie**

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

## **2 - Domicile et environnement**

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

## **3 - Une vie sociale malgré les handicaps**

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

## **4 - Présence et rôle des proches**

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

## **5 - Patrimoine et revenus**

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

## **6 - Valorisation de l'activité**

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver ses activités.

## **7 - Liberté de conscience et religieuse**

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

## **8 - Préserver l'autonomie et prévenir la dépendance**

Est une nécessité pour la personne qui vieillit.

## **9 - Droit aux soins**

Tout personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

## **10 - Qualification des intervenants**

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

## **11 - Respect de fin de vie**

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

## **12 - La recherche : une priorité et un devoir**

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

## **13 - Exercice des droits et protection juridique de la personne**

Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.

## **14 - L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion**

L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

# 16 NOTES

A series of 16 horizontal dotted lines for writing notes.







# NOS PARTENAIRES





# CLAMECY MÉDICAL

Vente et location de Matériel Médical  
Réparation toutes marques (devis gratuit)  
Particuliers-Professionnels  
Livraison à domicile



## 03 86 27 01 73

19, rue Jean Jaurès • 58500 CLAMECY

**HIATUS** architecte  
atelier **H4** urbaniste  
coloriste

b. vittoré - p. foisy  
25 rue Benoît Malon - 42300 ROANNE  
Tél. 04-77-72-20-97 - [www.hiatus-atelier-h4.fr](http://www.hiatus-atelier-h4.fr)

ELECTRO-MÉNAGER CHAUFFAGE  
BRICOLAGE - OUTILLAGE  
PLOMBERIE - ELECTRICITE  
DECOUPE VERRE/BOIS/FAÇON  
DROGUERIE PLEIN AIR - JARDINAGE  
DECORATION PAPIER-PEINT PEINTURE

**PROXI CONFORT**  
[www.proxiconfort.fr](http://www.proxiconfort.fr)

**Francis & Nadine DAUVISSAT**  
Tél. 03 86 39 68 44 / Mob. 06 86 47 17 05

Route de Bitry  
58310 St Amand en Puisaye

[www.proxiconfort-dauvissat.fr](http://www.proxiconfort-dauvissat.fr)

**AGENCE CONSEIL**

**Artlinéa** Communication

218, rue de Bellevue  
92700 Colombes

Tél.: 01 46 67 11 16  
Fax : 01 43 34 39 91

[v.fraissange@artlineacommunication.fr](mailto:v.fraissange@artlineacommunication.fr)  
[www.artlineacommunication.fr](http://www.artlineacommunication.fr)

**COMMUNICATION MÉDICALE**

**ÉCOUTER, CONSEILLER, ACCOMPAGNER POUR ALLER À L'ESSENTIEL**

**T  
A  
X  
I  
S**



**Frédéric DOUTÉ**

**03 86 39 73 81**

**Saint-Amand / Bouhy**

**Taxis toutes distances  
Privés ou malades assis**

58310 St-Amand-en-Puisaye  
siret 479 615 486 00020

**Conventionné par  
toutes les caisses  
d'Assurance Maladie**

## MATÉRIEL MÉDICAL

Vente et location

Mickael Bahous

Orthèses

Ceintures

Contention (série ou sur mesure)

Maintien à domicile

Matériel médical - Lit, Fauteuil

Équipement salle de bain



Place du Marché  
58310 - Saint-Amand en Puisaye

**03 86 39 63 27**

**Votre Laboratoire  
de biologie médicale**

La qualité au service de votre santé



**Ets GAUBIER**

Pompes funèbres - Marbrerie - Funérarium  
Contrats obsèques

92, rue St Aignan  
58200 COSNE / LOIRE  
Tél. 03 86 26 60 62  
www.etsgaubier.fr  
etsgaubier@orange.fr



Partenaire de la restauration de  
l'EHPAD Les Ocrières  
à SAINT AMAND EN PUISAYE

API RESTAURATION BOURGOGNE  
Centre des Affaires des Boutisses - Bât D  
Avenue des Plaines de l'Yonne  
89000 AUXERRE  
tél. : 03.86.41.10.80 - Fax : 03.86.46.86.46

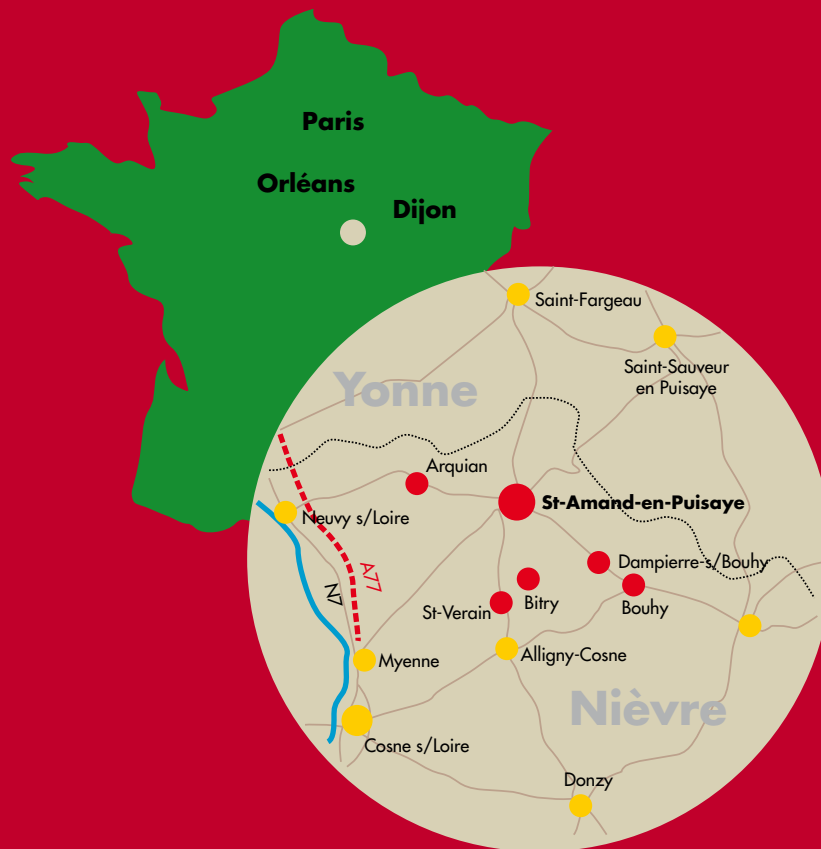
[www.api-restauration.com](http://www.api-restauration.com)



**PARA-MÉDICAL  
Bernamont**

**AUDITION - ORTHOPÉDIE  
MATÉRIEL MÉDICAL**

6 bis, rue de Remigny 58000 Nevers - Tél 03 86 61 21 23  
[www.paramedical-bernamont.com](http://www.paramedical-bernamont.com)



A 180 Km de PARIS  
Grands axes autoroutiers A 77 et RN7  
Accès gare SNCF de Cosne / Loire à 20 Km  
(2 h depuis Paris Gare de Lyon)



12, rue du Faubourg Neuf - 58310 Saint Amand en Puisaye  
tél. 03 86 39 75 13 - fax 03 86 39 62 38